

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**  
**DELIBERATION N° 36**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

**Absentes :** Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

**Secrétaire :** M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Soroste,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2019 - Budget principal - Budget primitif.

Le budget primitif proposé pour l'année 2019 traduit les orientations budgétaires de la Municipalité présentées lors de la séance du mois de février, qui ont dressé la trajectoire financière de la collectivité pour les trois ans qui viennent dans un contexte d'incertitude fiscale quant au remplacement de la taxe d'habitation.

Sur ce point, la commune entend tenir ses engagements, au premier plan desquels la stabilité fiscale. Ainsi, il convient de souligner que les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières ne seront pas augmentés pour la dixième année consécutive à Bayonne, ce qui traduit les efforts permanents de gestion mis en œuvre depuis le début du mandat. Cette stabilité doit être également appréciée au regard des 11 M€ de ressources courantes perdues par la Ville suite à la très forte baisse des dotations de l'État.

Ce budget primitif est le deuxième à s'inscrire dans le cadre de la contractualisation budgétaire avec l'État, qui fixe le plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %. Ainsi que cela sera présenté lors du vote du compte administratif 2018, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2017 et 2018 se situe en deçà de ce plafond. Le contrat est donc respecté et ce budget primitif 2019 entend prolonger la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Au-delà du contrat, il s'agit également de renforcer la capacité d'autofinancement de la commune afin de maintenir l'effort d'investissement nécessaire au service de la population, pour faire face à une dynamique démographique soutenue, et sans pour autant obérer les capacités financières de la commune sur le long terme.

Ainsi, la commune entend maîtriser son endettement, en maintenant une capacité de désendettement très nettement inférieure à la norme des 12 années. Il convient en effet de permettre à la Ville de Bayonne de continuer à investir au-delà du cap fixé par l'analyse financière prospective des orientations budgétaires 2019.

Dans cette optique, l'inscription d'emprunt du budget primitif 2019 se situe en deçà de celle du budget primitif 2018, respectant la courbe présentée lors de la séance de février :

- un autofinancement renforcé puisqu'il progresse de plus de 7 % et approche 8,1 M€ ;
- une capacité de désendettement qui se situerait en deçà de 8 ans à l'horizon 2021. La capacité de désendettement de la commune se situe à 6,5 ans au 31 décembre 2018, soit en dessous des 7 ans constatés fin 2017.

Indépendamment de l'analyse strictement financière qui démontre le respect des grands équilibres fixés par la municipalité et dans la continuité des éléments présentés lors du débat des orientations budgétaires, le budget proposé pour l'exercice 2019 met en œuvre les grands objectifs de la mandature :

- faire de Bayonne une ville capitale, attractive en termes économique, culturel et sportif. A ce titre, le programme Action Cœur de ville, qui fait l'objet d'une convention avec l'État, permettra d'accélérer et de consolider la revitalisation du centre ancien, mais également de l'embellir.
- affirmer l'identité de Bayonne, au travers des grands événements qui font rayonner la Ville, des animations qui rythment la vie des Bayonnais, et du patrimoine qui valorise son histoire. A titre d'exemple, il s'agit de donner un accès plus large à la culture avec la saison des concerts Lauga côté scène, avec une politique tarifaire adaptée et une programmation diversifiée.

- adapter la ville aux défis contemporains par la priorité donnée au développement durable, à l'éducation et à la solidarité. Un soutien accru sera notamment apporté au Centre communal d'action sociale. Par ailleurs, ce budget traduit la mise en œuvre des projets proposés par les Bayonnais dans le cadre du budget participatif.

Dans ce cadre, le budget primitif 2019 s'élève globalement à près de 113 M€, dont 72,4 M€ pour la section de fonctionnement et 40,5 M€ pour la section d'investissement, remboursement du capital de dette et opérations d'ordre compris.

## A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présentation simplifiée du budget primitif est la suivante :

<b>LIBELLES</b>	<b>B.P. 2018</b>	<b>B.P. 2019</b>
Produits des services et du domaine	7 546	7 365
Taxes d'habitation et taxes foncières	31 668	32 323
Dotations CAPB	15 284	14 912
Fiscalité indirecte	4 043	4 435
Dotations d'Etat, subventions et compensations fiscales	10 700	11 345
Loyers et redevances	602	635
Remboursement de charges	330	340
Travaux en régie et transfert de charges	550	550
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>70 723</b>	<b>71 905</b>
Produits financiers et excep. (hors cessions)	411	250
Reprises sur provisions et amort	260	260
<b>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 394</b>	<b>72 415</b>
Charges à caractère général	15 255	15 653
Charges de personnel	35 870	36 240
Subventions et charges de gestion	10 425	10 402
Recettes reversées	300	302
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>61 850</b>	<b>62 597</b>
Charges financières	1 380	1 180
Charges exceptionnelles	300	200
Provisions	260	260
Dotations aux amortissements	2 814	2 775
Dépenses imprévues	100	100
<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 704</b>	<b>67 112</b>
<b>Virement à la section d'investissement (= résultat prévisionnel)</b>	<b>4 690</b>	<b>5 303</b>
<b>Capacité d'autofinancement (CAF) brute</b>	<b>7 504</b>	<b>8 078</b>
Remboursement capital des emprunts	6 550	6 818
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>954</b>	<b>1 260</b>

### 1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 72,4 M€, dont 71,9 M€ pour les recettes de gestion, en progression de 1,18 M€ par rapport au budget primitif 2018, soit 1,7 %.

Les produits des services et du domaine représentent 7,36 M€ soit une baisse de 2,4 % par rapport au BP 2018.

S'agissant des recettes du stationnement sur voirie (hors parcs à enclos), elles sont inscrites pour 1,9 M€ (2,1 M€ au BP 2018), au vu du montant effectivement constaté en 2018 et de l'évolution de l'offre de stationnement dans certains secteurs, en lien avec la politique de requalification des espaces publics. Pour le forfait post stationnement mis en place en 2018, la recette est inscrite pour 300 K€, soit le montant constaté en 2018.

Les autres principaux postes de recettes, qui tiennent également compte du niveau de réalisation en 2018, sont les suivants :

- restauration et activités périscolaires : 1 420 K€ contre 1 405 K€ au BP 2018, sous l'effet de l'augmentation de la fréquentation des restaurants et des activités périscolaires ;
- crèches municipales : 1 110 K€ soit un montant identique à celui inscrit au BP 2018 ;
- redevances d'occupation du domaine public : 1 200 K€ (1 197 K€ au BP 2018), le périmètre étant identique à celui de 2018, cette recette se situera sensiblement au même niveau.
- centre aquatique et piscine Lauga : 460 K€ (442 K€ au BP 2018).

S'agissant des impôts directs, la progression notifiée des bases d'imposition, par rapport aux bases d'imposition définitives de 2018, est de 3 % pour la taxe d'habitation et de 2,1 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour les locaux d'habitation, ces évolutions prennent en compte l'actualisation forfaitaire des valeurs locatives voté par le Parlement en Loi de Finances à hauteur de 2,2 %, pourcentage d'évolution établi au regard de l'inflation, auquel il faut ajouter une évolution moyenne physique des bases de 0,4 %.

Il convient de rappeler que la réforme de la taxe d'habitation entre dans sa deuxième année. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond fixé par la Loi de finances pour 2018, bénéficieront d'un dégrèvement de 65 % de leur cotisation de TH, deuxième palier du dispositif d'allègement progressif sur trois ans. L'État prendra en charge l'intégralité du dégrèvement en 2019, dans l'attente de la réforme fiscale et de la ressource qui viendra se substituer à la taxe d'habitation.

La recette provenant de la majoration de la cotisation de taxe d'habitation des résidences secondaires, portée à 35 % en 2018, est inscrite pour 455 K€, soit un montant identique à 2018.

La taxe sur les friches commerciales a généré une ressource de 60 K€ en 2018, elle est inscrite pour le même montant en 2019.

Les votes des taux de la fiscalité, inchangés, font l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget primitif.

Au final, la dynamique des bases de fiscalité génère un produit de 32,3 M€ contre 31,7 M€ inscrit au BP 2018.

Le produit fiscal reversé par la Communauté d'agglomération Pays Basque correspond à l'attribution de compensation dont le niveau est ajusté en fonction des transferts de compétences entre la commune et l'EPCI.

Le montant de 15,3 M€ inscrit au BP 2018 a été réajusté en décision modificative 2018 à 14,9 M€. Pour mémoire, la commune a bénéficié suite à la création de la CAPB d'une dynamique favorable de la dotation globale de fonctionnement de l'ordre de 380 K€, à l'inverse d'autres communes qui ont vu leur DGF baisser. Dans un souci d'équité, cette baisse a été compensée par la CAPB aux communes « perdantes », et l'attribution de compensation aux communes « gagnantes » a été diminuée en conséquence. A ce stade, il n'est pas anticipé de modifications de périmètre de compétences, qui pourraient impacter cette attribution de compensation. Celle-ci est donc inscrite pour le montant constaté en décision modificative 2018, soit 14,9 M€.

Pour la fiscalité indirecte, l'inscription proposée de 4,4 M€, contre 4 M€ au BP 2018, prend en compte deux évolutions.

Tout d'abord les droits de mutations sont proposés à 2,5 M€, alors qu'ils avaient été inscrits pour 2,3 M€ au BP 2018. Ils sont constatés pour 3,3 M€ au compte administratif 2018, signe de la dynamique du marché de l'immobilier sur le territoire de la commune. Mais le manque de visibilité quant aux transactions à venir et à leur rythme d'encaissement amène à être prudent en la matière, d'où une inscription de 2,5 M€.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure connaîtra une évolution sous l'effet de l'augmentation mécanique des tarifs au mètre carré, depuis que la commune a officiellement franchi le seuil des 50 000 habitants. Les tarifs 2019 adoptés par la délibération de juin 2018 feront progresser le produit de 430 K€ à 530 K€.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est attendue en très légère hausse à 1 032 K€ contre 1 010 K€.

Le produit de la taxe de séjour est inscrit à l'identique de celui de 2018 soit 302 K€.

Les dotations, compensations fiscales et subventions reçues sont estimées globalement à 11,3 M€, contre 10,7 M€ en 2018.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, il est inscrit les 380 K€ d'augmentation constatée en 2018 (évoquée ci-dessus), auxquels s'ajoutent une progression supplémentaire de 200 K€ au titre de l'année 2019. En effet la dynamique démographique, qui est l'une des composantes du calcul de la dotation globale de fonctionnement, explique cette progression, qui concerne aussi bien la part forfaitaire que les parts solidarité urbaine et péréquation. Au total, les trois dotations représentent 7,54 M€.

De leur côté, les compensations fiscales se maintiennent au niveau global de l'exercice précédent, soit à 2 M€.

Les subventions et participations reçues de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités et institutions locales devraient représenter globalement 1,6 M€, soit le même montant qu'en 2018. Elles contribuent à financer les projets ou d'opérations spécifiques, telles que la gestion du site naturel d'Ansot (260 K€), les actions liées à l'OPAH-RU ou au PNROAD (59 K€) ou encore la valorisation des fonds basques (80 K€). Dans le cadre de ces subventions, il convient de rappeler l'importance du financement apporté par la Caisse d'allocations familiales au titre des contrats enfance et jeunesse, soit 460 K€ au total.

Les « autres produits courants » (chapitre 75) correspondent pour l'essentiel aux loyers des immeubles encaissés par la Ville. Pour l'année 2019, la prévision est de 635 K€.

Les autres recettes de fonctionnement représentent 1,4 M€, dont 0,14 M€ pour les remboursements de rémunération de personnel, 0,20 M€ pour les écritures de stock, 0,55 M€ pour les travaux d'investissement réalisés en régie (production immobilisée), 0,25 M€ pour les produits exceptionnels et 0,26 M€ pour les reprises sur provisions.

## 2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de gestion courante est estimé à 62,6 M€, contre 61,9 au BP 2018, soit une hausse de 1,2 %.

Toutefois, ainsi que le prévoient les modalités de la contractualisation avec l'État, après neutralisation des dotations aux provisions et aux amortissements, des atténuations de charges et de produits, et prise en compte du paiement des intérêts de la dette, la progression des dépenses réelles de fonctionnement ressort à + 0,7 %, soit en très deçà du plafond des 1,2 %.

Les charges à caractère général (achats et charges externes) sont prévues à hauteur de 15,6 M€ contre 15,25 M€ au BP 2018, soit une évolution de 2,6 %.

Conformément aux objectifs présentés lors du débat d'orientation budgétaire, les crédits d'intervention sont globalement stables à périmètre constant. Ils font comme chaque année l'objet d'arbitrages permanents afin de les contenir globalement, d'en mesurer l'efficacité et l'efficience en terme de services rendus aux usagers.

La progression indiquée résulte en majeure partie d'interventions nouvelles, soit s'imposant à la Ville, soit correspondant à la volonté de mettre en œuvre des actions que la Municipalité considère prioritaires dans le cadre des politiques publiques qu'elle entend mener, notamment pour faire face à la dynamique démographique.

La mise en œuvre du dispositif Action Cœur de Ville, qui fait l'objet d'une contractualisation avec l'État, permettra l'amplification de la redynamisation du centre-ville en matière de logements, de commerces, d'équipements et d'espaces publics. Un certain nombre d'études doivent intervenir au premier semestre 2019 pour affiner le diagnostic servant de base au plan d'action ; une inscription est prévue à ce titre à hauteur de 50 K€ (d'autres inscriptions figurant en section d'investissement).

Dans le domaine de l'Éducation, qui est l'une des politiques prioritaires du mandat, la restauration scolaire constitue un enjeu majeur à la fois en terme de santé publique pour les enfants, et environnemental en privilégiant la production locale, les circuits courts, et les produits issus de l'agriculture biologique. La Ville a décidé de renforcer ses exigences dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire mis en œuvre début 2019. Cette évolution qualitative, combinée à l'augmentation de la fréquentation, se traduit par une dépense complémentaire de 80 K€.

Dans le cadre du soutien apporté au monde associatif, le Forum des associations, organisé une année sur deux, se tiendra en septembre 2019. Il permettra à près de deux cents associations de valoriser leurs actions auprès des Bayonnaises et des Bayonnais, au travers d'un événement attractif. Une inscription de 80 K€ est prévue à cet effet.

Dans le domaine de la Culture, il apparaît la nécessité d'une mise aux normes des moyens de sécurité du musée Bonnat-Helleu, règlementée par le Ministère de la Culture, aussi bien dans sa phase chantier que lorsqu'il sera ouvert au public. La protection et la sécurité des œuvres exigent le recours à une prestation externe, qui assurera notamment une présence permanente. Pour 2019, il s'agit d'une dépense nouvelle de 90 K€.

Les animations proposées aux seniors rencontrant un succès croissant, un complément de 50 K€ est prévu afin de diversifier et d'amplifier l'offre d'activités culturelles et sportives, étant précisé que cela s'accompagne d'une progression des recettes des usagers pour un montant comparable.

Enfin, il convient de noter que ce budget comprend également des crédits complémentaires pour la mise en œuvre de la politique linguistique et pour la stratégie de développement durable, notamment en lien avec la réalisation des projets sélectionnés au titre du budget participatif.

Les charges de personnel s'élèvent quant à elles à 36,2 M€, contre 35,9 M€ au BP 2018, soit une progression limitée à 1 %. L'augmentation globale de 370 K€ prend en compte le glissement vieillesse technicité pour 140 K€, la poursuite de la mise en œuvre du protocole national « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) pour 135 K€, ainsi que l'amélioration de l'action sociale (tickets restaurants, mutuelles) pour 40 K€.

La masse salariale représente 56,8 % des dépenses réelles de fonctionnement, cette proportion restant inférieure à la moyenne pour les communes de même strate (58,9 %). Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'effort de maîtrise des charges de personnel est permanent, l'objectif fixé étant une stabilisation des effectifs à travers une politique de remplacement des départs à la retraite sélective au regard des orientations municipales et une priorité donnée aux redéploiements internes. Ce budget primitif prévoit ainsi les crédits permettant de financer six postes de policiers municipaux supplémentaires, sans pour autant accroître la masse salariale globale.

Les subventions et charges de gestion sont évaluées à 10,4 M€, soit une très légère baisse de 0,2 %.

Le montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe des fêtes et de la temporada tient compte dès le budget primitif de la recette générée par le bracelet Pass'Fêtes. Pour mémoire, la subvention d'équilibre avait été inscrite au BP 2018 à hauteur de 1,55 M€, mais la recette Pass Fête a permis de la ramener à 1,065 M€. L'optimisation du dispositif pour les fêtes 2019 devrait permettre de diminuer encore cette subvention d'équilibre par rapport à 2018. Elle est inscrite pour 950 K€ au BP 2019.

Le montant de la subvention au CCAS est augmentée de 190 K€ afin de maintenir et de développer ses actions dans les différents domaines d'interventions qui sont les siens (aide sociale, restauration, accompagnement des personnes âgées, ...). Parmi ces actions, nous pouvons citer la perspective de la mise en place d'une tarification sociale des repas portés à domicile, le renforcement de l'accueil des familles dans le cadre de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, et l'accompagnement de la construction de l'EPHAD d'Harambillet. Cette revalorisation prend également en compte l'effet glissement vieillesse technicité et les mesures d'amélioration de l'action sociale en faveur du personnel du CCAS.

Le budget dédié au soutien du tissu associatif qui est de l'ordre de 2,9 M€, progresse de 125 K€ pour tenir compte de l'application des critères d'attribution. Ces subventions sont en effet désormais déterminées en fonction du règlement qui a été adopté en 2018. L'attribution de ces subventions fait l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif.

L'effort porte essentiellement sur le secteur de l'enfance, en lien notamment avec la réforme des rythmes scolaires. Afin de prendre en compte les besoins croissants d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, un complément de financement sera apporté aux Maisons de Vie Citoyenne à hauteur de 62 K€.

Les subventions aux associations sportives progressent de 18 K€, afin de prendre en compte l'augmentation du nombre de licenciés de certains clubs, et d'octroyer des aides spécifiques aux sportifs de haut niveau.

Enfin, dans le domaine de la culture, les aides au fonctionnement des pôles associés et des compagnies de Bayonne sont revalorisées de 25 K€, pour tenir compte du dynamisme de l'activité de ces structures culturelles.

Outre les subventions aux associations, il est rappelé que la Ville apporte un soutien très significatif et souvent déterminant aux principales structures qui contribuent au rayonnement de Bayonne - il convient de relever à ce titre la Scène Nationale du Sud Aquitain, transformé depuis le 1<sup>er</sup> janvier en établissement public de coopération culturelle (EPCC), que la Ville finance à hauteur de 560 K€. La contribution au Syndicat du Musée Basque, sera du même montant qu'en 2018, soit 474 K€, de même que la subvention à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, qui est de 650 K€.

Le forfait de fonctionnement versé aux écoles privées et publiques s'élève à 693 K€, tandis que le financement des classes à horaires aménagés représente 135 K€.

Outre ces financements récurrents, l'année 2019 verra également l'organisation d'une grande exposition au Musée Basque, en coproduction avec le Syndicat mixte. Il s'agira de valoriser les œuvres du Musée Bonnat-Helleu en exposant des pièces maîtresses de ses collections, le coût de cette opération étant estimé à 75 K€.

Par ailleurs, amorcée en décembre 2018, la saison des concerts à la salle Lauga se clôturera mi-mai, et la saison 2019-2020 sera lancée à l'automne. « Lauga côté scène » est mis en œuvre par l'office de tourisme qui est chargée de la commercialisation des spectacles et de la vente des billets. Les tarifs proposés sont accessibles au plus grand nombre, notamment les jeunes, les séniors, les bayonnaises et bayonnais aux revenus les plus modestes. Pour 2019, la commune apportera à ce titre un financement de l'ordre de 110 K€.

Les charges financières sont une nouvelle fois en diminution et sont prévues à hauteur de 1,18 M€, soit - 200 K€ par rapport au BP 2018.

L'encours de dette à taux variables, qui représente la moitié de l'encours de dette, devrait continuer à profiter de la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 2,09 %. La dette comprend 42 % d'emprunts à taux variable et 58 % à taux fixe.

Pour le chapitre des atténuations de produits, les crédits sont inscrits à hauteur de 302 K€, à l'identique de 2018. Ils permettront, via la collecte de la taxe de séjour, l'attribution d'un concours financier de 302 K€ à l'Office de tourisme de Bayonne. Ce montant correspond à son besoin d'équilibre prévisionnel pour assurer les missions relevant toujours de l'intérêt communal, réévalué de 40 K€ par rapport à 2018, afin de développer la commercialisation des événements et des spectacles.

Les charges exceptionnelles, de leur côté, représentent 0,3 M€.

Enfin, les autres charges de fonctionnement totalisent 3,1 M€ ainsi répartis : 2,8 M€ pour les dotations aux amortissements, 260 K€ pour la provision pour dépréciation des comptes de tiers et 100 K€ au titre des dépenses imprévues.

En conclusion, la progression des recettes de 1,2 M€, liée à l'évolution physique des bases de la fiscalité, des droits de mutations, de la dotation globale de fonctionnement, est corrélée à la dynamique démographique de la commune. Cette progression des recettes permet d'améliorer le service rendu aux Bayonnais les services rendus, ainsi que l'offre culturelle et sportive.

La baisse de 600 K€ de la subvention au budget annexe des fêtes, rendue possible grâce à la mise en œuvre du bracelet Pass'Fêtes, permet de dégager autant d'autofinancement brut supplémentaire, évolution nécessaire pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements. Cet autofinancement brut se situe à 8,08 M€ au BP 2019, contre 7,5 M€ au BP 2018. A noter qu'au BP 2017, l'autofinancement brut se situait à 6,1 M€ : sa progression en deux ans est donc de 33 %.

Après remboursement du capital des emprunts, soit 6,8 M€, l'autofinancement net prévisionnel ressort à 1,2 M€.

## B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>LIBELLES</b>	<b>B.P. 2018</b>	<b>B.P. 2019</b>
<b>DEPENSES</b>		
Remboursement capital emprunts	6 550	6 818
Travaux en régie et transfert de charges	550	550
Subventions d'équipement versées	682	1 411
Dépenses d'équipement	29 045	27 779
EPFL et PNRQAD	2 420	2 000
Divers	210	210
Opérations pour tiers	313	231
Dépenses d'ordre	950	256
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>40 720</b>	<b>39 255</b>
<b>RECETTES</b>		
FCTVA – Taxe d'aménagement	5 350	4 500
Subv. d'investissement reçues	4 011	2 150
Produit des cessions	4 600	9 100

EPFL et PNRQAD		1 756
Divers	205	220
Emprunts	17 737	12 964
Autofinancement brut	7 504	8 078
Opérations pour tiers	363	231
Recettes d'ordre	950	256
<b>Total recettes d'investissement + CAF</b>	<b>40 720</b>	<b>39 255</b>

## 1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont inscrite pour 39,25 M€. Elles comprennent :

Les subventions d'équipement : 1,4 M€.

Pour la première année, près de 0,8 M€ sont inscrits pour les subventions apportés aux différents opérateurs (HSA, Le Col, Habitelem) chargés des opérations de requalification d'îlots dégradés dans le centre ancien dans le cadre du dispositif PNRQAD. S'y ajoute le crédit habituel de 0,5 M€ pour les subventions aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles en centre ancien.

Par ailleurs, une inscription de 142 K€ est prévue pour le financement à hauteur de 30 % de la troisième tranche de la rénovation de la synagogue de Bayonne.

Les dépenses d'équipement : 28,5 M€.

28,5 M€ sont inscrits pour les investissements directs, y compris les travaux en régie (550 K€), ce montant constitue la tranche 2019 du plan pluriannuel d'investissement.

Le projet le plus emblématique de ce plan pluriannuel reste celui de l'extension-restructuration du musée Bonnat-Helleu. Les travaux sont désormais engagés et les crédits nécessaires pour couvrir la tranche 2019 sont inscrits pour 2 M€.

2019 sera également l'année du lancement et de la réalisation des travaux du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, prévue dans la convention que la Ville a signé avec l'État au titre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire. Ce projet représente au total 1,4 M€, 1 M€ sont inscrits au budget primitif 2019. Le pôle de musiques amplifiées du rempart Mousserolles fera l'objet de travaux de mises en conformité et d'étanchéité pour un montant de 400 K€. Enfin, 900 K€ sont inscrits pour le projet de restructuration et d'extension de la médiathèque, correspondant à la phase étude.

Au total, ce sont 6 M€ de travaux et d'équipement qui seront consacrés au patrimoine et aux équipements culturels en 2019, dont 1 M€ pour la préservation des divers bâtiments classés.

Parmi les équipements sportifs auxquels la Ville consacrera une enveloppe totale de 3,8 M€ en 2019, les deux projets majeurs sont d'une part la construction de deux terrains de football synthétiques au complexe Didier Deschamps pour près de 1,6 M€, dont 300 K€ pour l'éclairage, et d'autre part les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Floride. Il s'agit à la fois de locaux sportifs et administratifs, constitués par un club-house, un auvent de réception, des vestiaires, une infirmerie, des sanitaires, des bureaux. Ces équipements seront livrés en septembre 2019, ils représentent 1,2 M€ au budget primitif 2019, et ils permettront l'homologation des terrains attenants pour les compétitions. Une enveloppe complémentaire - qui représente 1,1 M€ - est inscrite afin de poursuivre la mise à niveau des autres installations sportives.

Dans le domaine de l'Éducation, 1,6 M€ sont prévus pour les écoles et les bâtiments scolaires, avec notamment l'amélioration de la cantine et l'embellissement de l'école Albert 1<sup>er</sup> (200 K€), la réfection des sanitaires de l'école maternelle Jules Ferry (160 K€), la réhabilitation des locaux de l'Ikastola Oihana (140 K€) ainsi que l'équipement informatique (160 K€). Le projet d'extension de l'école du Prissé nécessite une inscription de 300 K€ en 2019 pour couvrir la phase étude.

La maison de quartier du Séqué constitue un autre projet structurant de cette année 2019. Le chantier ayant débuté, 1,6 M€ sont inscrits pour cette opération. Le bâtiment, ainsi que les aménagements et espaces extérieurs, seront livrés à l'automne. Outre ce projet, 170 K€ seront consacrés à la réfection de la couverture et l'aménagement intérieur de la MVC Polo Beyris.

Les divers réaménagements du centre ancien représentent 1,5 M€. Pour le réaménagement du secteur de la Poterne et la requalification des remparts, opération figurant au programme « Action Cœur de Ville » et dont le coût global est estimé à 2,3 M€, 300 K€ sont inscrits et engagés dès 2019 pour la Poterne et 100 K€ d'études pour les remparts. La modernisation du carreau des halles se poursuit, grâce à des aménagements qui faciliteront le fonctionnement du marché et des commerces (300 K€). Des crédits sont également prévus pour la fin des aménagements de la nouvelle place du Château-vieux (150 K€), ou encore l'aménagement du quai Pedros (300 K€). Il s'agira également de réaménager le Square Pouzac (250 K€), les abords du parking Boufflers (300 K€), la rue Marengo et la placette Jacques Lafitte (100 K€) ou encore la place Patxa (120 K€).

Hors centre ancien, 3,8 M€ seront engagés pour les espaces publics, dont 1 M€ pour la modernisation de l'éclairage public et les économies d'énergie, 400 K€ pour l'enfouissement des réseaux, 800 K€ pour les aménagements des espaces publics suite aux travaux du Tram'Bus.

Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux se poursuit, il représentera 550 K€ en 2019. Un crédit de 500 K€ est prévu pour l'adaptation progressive de l'Hôtel de Ville à de meilleures conditions de travail et pour la reconfiguration de la salle du Conseil.

Enfin, le programme de gros entretien annuel représente 3,3 M€. Il s'agit de divers travaux et d'optimisation énergétique tous bâtiments, d'entretien et de mise en sécurité des voiries. Il peut être relevé également le programme de modernisation et de remplacement des horodateurs pour le stationnement sur voirie, qui représentera 800 K€, programme rendu nécessaire pour une mise aux normes des moyens de paiement.

Comme chaque année, une liste détaillée des opérations d'investissement est jointe pour information au document budgétaire.

Les opérations diverses : 2,7 M€.

Elles correspondent essentiellement aux remboursements d'annuité à l'Etablissement public foncier local Pays Basque dans la cadre des acquisitions réalisées au titre du PNRQAD (2 M€).

Le remboursement du capital des emprunts : 6,81 M€ (6,55 au BP 2018).

## 2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- 4,5 M€ de ressources propres d'investissement, soit 3 M€ pour le fonds de compensation de TVA et 1,5 M€ au titre de la taxe d'aménagement ;
- 2,15 M€ pour les subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités locales. Ce montant est en baisse par rapport à 2018, toutefois les principales subventions concernent le musée Bonnat-Helleu et la médiathèque, et seront donc inscrites dans les budgets 2020 à 2022 ;
- 9,1 M€ de cessions immobilières ;
- 8,1 M€ d'autofinancement brut (7,5 M€ en 2018) ;
- 0,231 M€ au titre des opérations pour compte de tiers ;
- 1,75M€ de recettes diverses, l'essentiel étant constitué par la rétrocession des annuités versées par la Ville à l'EPFL Pays Basque, dans le cadre de l'acquisition des biens entrants dans le cadre du PNRQAD (l'EPFL vend ces biens au fil de l'eau aux maîtres d'ouvrages et restitue à la Ville les sommes que celle-ci avait engagées).

Au total, le cumul prévisionnel des fonds propres représente près de 70 % des recettes d'investissement contre 31 % de financement par l'emprunt. Cette répartition permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d'investissement, largement supérieur à la moyenne des communes de même strate, tout en recourant modérément à l'emprunt.

L'inscription de recours à l'emprunt est limitée à 13 M€, contre un montant de 17,7 M€ au budget primitif 2018. Il est rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique, nécessaire à l'équilibre du budget, et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses et recettes d'investissement. A titre de comparaison, le montant mobilisé en 2018 a été de 8 M€.

En raison d'un niveau d'investissement très important cette année, l'encours amorcera donc une remontée comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, tout en se situant dans l'évolution projetée pour la mandature. L'encours est de 60,3 M€ au 31 décembre 2018.

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES**

MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS (avec mandat), ARTIAGA votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne